

Tilloy les Mofflaines, le 8 juin 2023

**Cédric DELMOTTE**

Président

**Communauté Urbaine d'Arras**  
Service Application du Droit des Sols  
La Citadelle  
BP 10345  
62026 Arras cedex

POLE EXPLOITATION  
CDE /FHO /MCA /HG  
Aff suivie par : Hélène Gardin  
Tel : 03 21 16 00 69  
[h.gardin@smav62.fr](mailto:h.gardin@smav62.fr)

A l'attention de Mme Valérie Leroy

Objet : PA 062 744 23 0001  
Adresse des travaux : 74 route de Lens 62 223 Sainte Catherine  
Demandeur : SNC Jérôme Delagneau

Annexes : Règlement de collecte ([www.smav62.fr/la-collecte](http://www.smav62.fr/la-collecte))  
Cahier de recommandations techniques  
Compte rendu de la réunion du 16/02/23

Madame,

Suite à notre avis défavorable en date du 4 octobre 2022, vous avez souhaité recueillir un nouvel avis du SMAV quant à la conformité du projet au règlement de collecte.

Le projet s'oriente vers une collecte en points d'apports volontaires (PAV).

Conformément au compte rendu de la réunion du 16 février dernier en présence de la Mairie de Sainte Catherine, COGEDIM et Amena Koncept, les conditions spécifiques d'accès des véhicules de collecte des colonnes d'apports volontaires sont remplies.

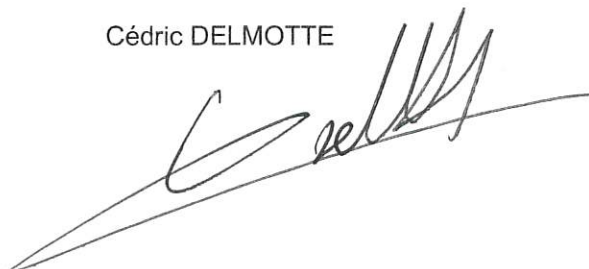
Il sera, cependant, nécessaire de s'assurer de la distance minimum de 1.5m entre le fil d'eau de la voirie et la colonne lors de l'installation.

Enfin, le local au sud dédié à une activité de restauration devra détenir son propre local de stockage de conteneurs.

Ainsi, nous émettons un avis favorable pour ce projet.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes sincères salutations.

Cédric DELMOTTE







57 bis Place Rihour  
59000 Lille

## SAINTE CATHERINE – LES AUGUSTINES

Compte-rendu du 16/02/2023

Société	Rôle/Mission	Nom	Prénom	Tél	Mail	P/A/E*	D**
MAIRIE	M. LE MAIRE	VAN GHELDER	Alain		<a href="mailto:alain.vanghelder@sainte-catherine.fr">alain.vanghelder@sainte-catherine.fr</a>	P	X
MAIRIE	Directeur Général des Services	CREPEL	Olivier		<a href="mailto:olivier.crepel@sainte-catherine.fr">olivier.crepel@sainte-catherine.fr</a>	P	X
MAIRIE	Adjoint au Maire	LEMOINE	Eric		<a href="mailto:lemoineeric163@gmail.com">lemoineeric163@gmail.com</a>	P	X
MAIRIE	Adjoint au Maire	FANIEN	Philippe		<a href="mailto:philippe.fanien@sfr.fr">philippe.fanien@sfr.fr</a>	P	X
COGEDIM	MOA	BONETE	Perrine	07 86 13 71 26	<a href="mailto:pbonete@cogedim.com">pbonete@cogedim.com</a>	P	X
Amena Koncept	BE VRD	FRAMMERY	Sébastien	07 61 15 81 92	<a href="mailto:s.frammery@amena-koncept.fr">s.frammery@amena-koncept.fr</a>	P	X
SMAV	Directeur Général Adjoint en charge de l'exploitation	CATRY	Maxence		<a href="mailto:m.catry@smav62.fr">m.catry@smav62.fr</a>	P	X

\*Présent (P) / Absent (A) / Excusé (E)

\*\*Diffusion (D)

	Observation	Par	Pour
16/02/2023	<p><b>Objet de la réunion :</b> Etudier une solution, afin d'intégrer le besoin en point de collecte des OM, pour les maisons attenantes à l'opération les Augustines. Il est rappelé que le déploiement de PAV se fait à compter de 30logements individuels et 100 résidents en collectif.</p> <p><u>Au nord :</u> Il a été étudié la mise en place de la collecte en porte à porte, appliquant les girations sur le plan masse (réalisés par Sébastien FRAMMERY). Les maisons individuelles situées en impasse, devront faire l'objet d'une aire de présentation, car les camions de collecte ne font pas de marche arrière ; au détriment de la qualité des espaces publics et privés. En conclusion, l'emplacement des PAV à l'entrée de l'opération est maintenue.</p> <p><u>Au Sud :</u> Il est rappelé que les PAV doivent être situés à 150m des bâtiments à desservir et/ou, sur le trajet des résidents. Le plan masse, ainsi que le plan des réseaux et le dénivelé montrent que les PAV disposent du meilleur emplacement. Il est retenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- conserver l'emplacement des PAV en l'état et étudier un mode de collecte différent pour le restaurant (meilleur contrôle pour le SMAV), tel qu'un local à l'intérieur du restaurant + une aire de présentation des bacs.</li> <li>- le dimensionnement permet de générer une disponibilité dans les 7 bornes, pour 8 maisons individuelles.</li> </ul>	AJD / BASE / AMENA KONCEPT	